



## Quitter un cdd pour un cdi

Par **marlag**, le **26/06/2012** à **10:11**

Bonjour,

Actuellement en cdd annuel depuis 4 ans (contractuel en Mairie), je pense partir pour un cdi.

Seulement, le cdi débute le 2 aout prochain et je dois normalement faire un préavis...

Puis-je rompre le cdd ? Suis-je obligée de faire le préavis ? Quelles modalités ? etc

Merci de vos réponses.